

Combattons la dégradation de nos routes
en évitant de surcharger nos véhicules



Assurance maladie universelle

**Des avancées majeures
pour l'accès aux soins
de qualité pour tous** P4

Assemblée nationale



Première session ordinaire
de l'année 2025 sous le
signe de l'unité nationale P7

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 03 AVRIL 2025 N° 511 - Prix 250 F CFA

1er Sénat de la Ve République

**Barry Moussa Barqué
prend la présidence** P6

Yes t'offre ton smartphone
agbanan à partir de 150F

Et profite tous les jours de bonus internet à usage remboursé

Depuis ton smartphone
yes.tg 000000



COMPTON 4G | HUAWEI | INFINITON | POCOPHONE | SAMSUNG | XIAOMI



L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Accès à l'eau potable et cohésion sociale

Deux projets mis en branle par le gouvernement

Le gouvernement a lancé officiellement le Projet d'actualisation et de validation des études d'impact environnemental et social pour 31 centres semi-urbains du Togo (Paveies-31CSUT) et le Projet de renforcement de la cohésion sociale (Precos). Ces projets entendent relever le double défi de l'accès à l'eau et du renforcement du tissu social. En somme, une initiative pour les infrastructures hydrauliques, une autre pour le mieux-vivre ensemble.

Le Paveies-31CSUT a pour objectif d'actualiser et de valider les études d'impact environnemental et social ainsi que les plans d'action de réinstallation pour 31 centres semi-urbains répartis dans les régions Maritime, Plateaux, Kara et Savanes. En clair, il



s'agit d'un travail de fond destiné à garantir la durabilité des infrastructures existantes et à poser les bases pour de futurs investissements. Ce projet, prévu pour une durée de 6 mois, vise à améliorer la planification et la gestion des ressources en eau, tout en optimisant les financements pour les prochaines réalisations.

C'est une initiative qui viendra outiller la Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-Eau), une entité clé

dans la gestion des infrastructures hydrauliques au Togo. Créée par décret en 2011, la SP-Eau a pour mission de piloter la réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau, qu'elle confie ensuite à la Société togolaise des eaux (TdE) pour exploitation. Pour les responsables de SP-Eau, le Paveies-31CSUT fournira des données actualisées et fiables pour mieux négocier les financements destinés à l'extension de l'accès à l'eau potable.

Depuis sa création, la SP-Eau a

supervisé plusieurs programmes structurants, dont le Programme national de développement eau/AFD (2020-2024), avec un investissement de 26 milliards de francs CFA, et le Projet d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains (2018-2023), financé à hauteur de 10,45 milliards de francs CFA.

Le gouvernement entend également agir sur le front de la stabilité sociale. C'est dans cette optique qu'a été initié le Precos. D'une durée de 2 ans, cette initiative veut s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité sociale et renforcer l'inclusion des jeunes et des femmes dans les dynamiques de développement local. L'initiative va favoriser l'inclusion sociale et créer des opportunités pour les populations vulnérables,

notamment les jeunes et les femmes. L'intégration de ces groupes au sein des programmes de développement local est au cœur de la stratégie du projet, qui mise sur l'amélioration de la résilience communautaire et le renforcement des dynamiques locales.

Le Precos complète les efforts du Programme d'urgence pour la région des Savanes (Purs), une initiative qui améliore sensiblement les conditions de vie dans cette partie du pays. Sur le plan de l'eau potable, le Purs a déjà permis à 80 000 personnes supplémentaires de bénéficier d'infrastructures hydrauliques, faisant grimper le taux de desserte rurale de 64 % à 73,5 %.

WARAA

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Révision des listes électorales

C'est du 07 au 23 avril 2025

Ce 1^{er} avril 2025, le Chef de l'Etat Togolais, Faure Essozimna Gnassingbé a signé le Décret N° 2025-030 /PR portant ouverture et clôture de la période de révision des listes électorales pour les élections municipales de 2025. Selon le décret, cette révision se déroule du 07 au 23 avril 2025.



Il faut préciser que les opérations de révision se dérou-

lent conformément au découpage et au calendrier prévus par le décret. Les centres de révision des listes électorales sont ouverts tous les jours, de 07 heures à 17 heures. Les modalités de la révision sont définies par la CENI, conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 2024-003/PR du 05 novembre 2024 portant code électoral.

Le ministre de

l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière et le Président de la CENI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ce décret. Avec cette révision des listes électorales, le processus électoral est vraiment enclenché.

WARAA

Politiques publiques et développement

La reddition des comptes s'impose au Togo

Au Togo, la reddition des comptes s'impose progressivement comme un pilier de la gouvernance. Inscrite dans les politiques publiques, cette démarche vise à renforcer la transparence, à améliorer la gestion des ressources et à instaurer une culture de responsabilité dans l'administration.

À travers des réformes institutionnelles et des initiatives de contrôle, le pays entend consolider un modèle de développement fondé sur l'intégrité et la participation citoyenne.

Depuis plusieurs années maintenant, le gouvernement multiplie les actions pour promouvoir la red-

dition des comptes. La création de structures comme la Cour des comptes et la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Haplucia) témoigne de cette volonté d'assainir la gestion publique.

Ces institutions ont pour mission de contrôler l'utilisation des fonds publics, d'identifier les irrégularités et de proposer des mesures correctives. Par ailleurs, la publication régulière des rapports d'audit et des bilans de gestion permet aux citoyens et aux partenaires internationaux d'avoir un regard critique sur l'affectation des ressources publiques. Cette transparence

accrue renforce la confiance dans les institutions et favorise un climat propice aux investissements.

Ainsi que la souhaite la loi organique relative aux lois de finances, le gouvernement a présenté aux députés, dans la première moitié du mois de mars 2025, les projets de loi de règlement des exercices 2020 et 2021. Il s'agit d'une étape cruciale pour garantir la transparence et la bonne gouvernance, des valeurs nécessaires pour la prospérité.

L'examen des comptes publics a donc révélé des résultats budgétaires meilleurs que les prévisions faites initialement. Pour ce qui est de l'exercice 2020, on note un ex-

cédent budgétaire de 102,8 milliards de francs CFA, contre un déficit prévu de 301,3 milliards.

En ce qui concerne l'exercice 2021, les pouvoirs publics se sont rendus compte de l'excédent de 27,3 milliards, alors qu'un déficit de 215,7 milliards de francs CFA était anticipé.

Les performances ci-dessus indiquées sont la résultante de la rigueur du gouvernement dans la gestion des finances publiques, en dépit du contexte économique mondial qui n'est pas tout le temps exempt de remous à cause de plusieurs facteurs.

Par conséquent, en pleine dynamique positive de la maîtrise des déficits budgétaires, les

résultats font voir les efforts louables de l'État à maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, à soutenir la croissance nationale, à renforcer la résilience de l'économie face aux défis mondiaux, comme inscrit dans la Feuille de route gouvernementale qui vise à moderniser les infrastructures et à dynamiser le tissu économique national.

Les autres objectifs poursuivis sont l'optimisation des ressources publiques, avec une diversification des sources de financement ; l'accroissement des investissements structurants ; une meilleure mobilisation des recettes publiques...

Waraa 3

Assurance maladie universelle

Des avancées majeures pour l'accès aux soins de qualité pour tous

L'Assurance Maladie Universelle (AMU) est un mécanisme mis en place par le gouvernement pour permettre à toutes les couches de la population sans distinction aucune de se soigner à coût réduit. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins de santé de qualité à toutes les couches de la population. Dans ce sens, elle permet aux assurés de se soigner sans s'appauvrir ou sans se ruiner. Elle permet un recours rapide aux soins en cas de maladie. On ne tarde plus à aller au centre de santé par faute de moyens financiers. Elle permet à chaque citoyen d'être bien soigné, d'être en bonne santé pour être actif et plus productif au travail. L'AMU constitue également un instrument de justice sociale et de lutte contre la pauvreté.

La gestion

L'AMU est gérée par l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'INAM assure la gestion de l'AMU pour les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collec-



tivités territoriales, des établissements publics, des personnes morales de droit public. Il prend aussi en compte les membres des institutions publiques, pour la durée de leur mandat, les titulaires des pensions civiles et militaires, les personnes et ménages vulnérables au titre du régime d'assistance médicale.

La CNSS pour sa part assure la gestion de l'AMU au profit des travailleurs régis par le code du travail, notamment ceux assujettis au régime général de sécurité sociale, les titulaires de pension conformément au régime général de sécurité sociale, les travailleurs indépendants, les travailleurs et opérateurs des secteurs informel et agricole, les ministres de cultes et toute autre personne exerçant une activité non salariée.

Les personnes prises en charge

Bref, les citoyens et étrangers résidant au Togo : les agents publics, les retraités, les travailleurs du secteur privé formel, les travailleurs non-salariés, les travailleurs du secteur informel, les artisans, les professions libérales, les agriculteurs, et autres travailleurs indépendants, les personnes vulnérables sont bénéficiaires de l'AMU. Toutefois, sa mise en œuvre est progressive.

Le régime d'assurance maladie obligatoire couvre le (la) conjoint(e) de l'assuré et quatre enfants âgés de 21 ans au plus. Les enfants non mariés, étudiants ou en apprentissage sont pris en charge jusqu'à l'âge de 26 ans. Les enfants vivant avec un handicap, et les enfants qui sont dans l'impossibilité totale

permanente et définitive de se livrer à une activité rémunérée sont couverts sans limite d'âge.

Les soins couverts

L'AMU couvre les consultations de médecine générale et de spécialités ; les hospitalisations ; les produits de santé essentiels ; les actes médicaux et paramédicaux ; elle prend aussi en charge les examens d'imagerie médicale ; les examens de biologie médicale et les prestations de soins liées à l'état de grossesse et à l'accouchement.

Pour bénéficier des soins, l'assuré se présente dans le centre de santé conventionné muni de sa carte d'assurance et ses carnets de soins. Le soignant contrôle sa carte d'assurance, renseigne la feuille de soins, offre les soins. L'assuré paie sa part (le ticket modérateur). En cas d'ordonnance ou de bilan, l'assuré se rend à la pharmacie, au laboratoire d'analyse médicale ou au centre d'imagerie médicale conventionné. En ce qui concerne les cotisations, les agents en activité paient 10%

du salaire dont une part de 5% à payer par le travailleur et 5% par l'employeur. Les agents à la retraite paient 5% de la pension.

Il faut souligner que l'AMU fonctionne sur des principes. Il s'agit de l'universalité : la prise en compte de toutes les couches sociales à l'échelle nationale ; la mutualisation des risques et des coûts : le partage des frais liés aux soins de santé entre les bénéficiaires ; la solidarité : entre les biens portants et les malades, les jeunes et les personnes âgées, les nantis et les non-nantis, les citadins et les ruraux ; l'égalité d'accès aux soins : à chacun selon son besoin en soins de santé. Nous sommes tous égaux devant la maladie ; le tiers payant : les soins prodigués à l'assuré par le prestataire sont payés par l'assureur (organisme gestionnaire INAM/CNSS). Le dernier principe est la cotisation préalable : chaque assuré contribue à l'assurance maladie universelle par le paiement d'une cotisation.

La Rédaction

Arnaque

Les entreprises togolaises visées

L'Agence Nationale de la Cyber sécurité (ANCy) a identifié une organisation frauduleuse au Togo. Il s'agit de « National Development Association » et son site www.nda-gov.org. « Cette supposée organisation prétend offrir à travers son site internet une assistance aux entreprises et aux particuliers tant étrangers que togolais résident à l'étranger pour obtenir un accompagnement administratif ou commer-

ciale. », lit-on dans le communiqué pondu par l'ANCy le 31 mars 2025.

L'institution chargée de la Cyber sécurité indique que cette organisation n'est pas reconnue officiellement et constitue une tentative d'escroquerie en visant à tromper les utilisateurs, en collectant illégalement leurs informations personnelles et en leur soutirant de l'argent. Les potentielles victimes s'exposent donc à des pertes



financières, à l'usurpation d'identité et à d'autres formes de cyber criminalité.

Pour éviter les arnaques, l'ANCy recommande de ne jamais fournir des informations

personnelles ou bancaires sur ce site web. Il est aussi important de vérifier systématiquement l'authenticité des plateformes avant toute transaction, consulter uniquement les canaux officiels pour les démarches commerciales au Togo. L'ANCy recommande aussi de signaler toute tentative suspecte aux autorités compétentes. Il est aussi conseillé de partager l'alerte pour protéger les autres.

WARAA

Agriculture

L'ICAT aux côtés des producteurs

L'Institut de conseil et d'appui technique (Icat) poursuit son rôle de levier fondamental dans la modernisation de l'agriculture togolaise. En première ligne de l'accompagnement des producteurs, cet organisme public déploie une batterie d'initiatives visant à structurer et à dynamiser l'agriculture nationale.



En 2024, au total, 12 310 producteurs, dont 4 770 femmes, ont eu accès à des financements grâce aux interventions de l'Icat. Plus d'un milliard de francs CFA a été injecté dans l'économie agricole, représentant une véritable bouffée d'oxygène pour un secteur en constante recherche d'appui financier pour se structurer et se moderniser.

À travers ces financements, l'Icat a également favorisé la création de 1 408 coopératives agricoles, un nombre qui reflète l'engagement de l'organisme pour l'organisation et la structuration

des producteurs locaux. Ces nouvelles structures réunissent près de 30 000 producteurs qui, ensemble, ont généré un chiffre d'affaires de 4,2 milliards de francs, en s'intégrant efficacement dans les chaînes de valeur agricoles.

Puisque l'amélioration des rendements passe aussi par la modernisation des méthodes de production, l'Icat a accompagné 19 574 producteurs dans l'adoption de techniques mécanisées, facilitant ainsi le labour de 37 000 hectares de terres agricoles. Cet effort, couplé à la mise en place de 693 champs-écoles et 170 unités de démonstration, a per-

mis aux agriculteurs d'expérimenter et d'adopter des pratiques agricoles plus efficaces et résilientes face aux aléas climatiques.

Autre levier majeur de transformation : le développement des Zones d'aménagement agricole planifiées (Zaap). En 2024, 229 Zaap ont été suivies sur une superficie totale de 26 502 hectares, impliquant 27 019 producteurs, dont 11 055 femmes. Ces zones, véritables pôles de modernisation, facilitent l'accès à des infrastructures adaptées et stimulent la productivité collective des agriculteurs.

Vu l'importance

du secteur agricole dans l'économie nationale, le gouvernement togolais a mis les moyens pour soutenir cette dynamique. En 2024, une enveloppe exceptionnelle de 10 milliards de francs CFA a été allouée pour appuyer directement 149 000 producteurs.

Les ambitions du Togo pour 2025 et les années à venir sont encore plus grandes : diversifier les financements, renforcer la mécanisation et encourager l'adoption de technologies agricoles innovantes. Le Programme de modernisation de l'agriculture (Promat), validé récemment pour la période 2025-2034, incarne cette volonté de transformation profonde.

Ce programme vise à améliorer la productivité agricole, à rendre les produits locaux plus compétitifs et à renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux enjeux climatiques.

Le Promat se structure autour de 4

axes. D'abord, le soutien à la production agricole et à la résilience des systèmes de culture face aux aléas climatiques. Ensuite, la valorisation des produits agricoles et leur accès aux marchés. Le programme prévoit également un renforcement du financement des initiatives privées et une amélioration de la gouvernance du secteur. Ces axes doivent permettre de créer des emplois, d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et d'accroître l'impact économique du secteur.

L'une des grandes priorités du Promat sera la mécanisation agricole, avec la construction de centres régionaux de mécanisation agricole déjà en cours. Ces centres joueront un rôle crucial dans la modernisation des exploitations agricoles et permettront aux producteurs d'accéder plus facilement à des équipements modernes.

La Rédaction

1er Sénat de la Ve République

Barry Moussa Barqué prend la présidence

Après près d'un mois de travaux, la session inaugurale du premier Sénat togolais, ouverte le 6 mars 2025, a pris fin hier. L'institution s'est dotée d'un bureau dirigeant présidé par Barry Moussa Barqué. La voie est désormais balisée pour la première session ordinaire de l'année ainsi que pour l'élection du Président de la République.

Sans grande surprise donc, Barry Moussa Barqué a été élu président de la deuxième chambre du Parlement, pour un mandat de six ans. Véritable figure de la scène politique togolaise, cet homme de confiance du pouvoir succède ainsi à Koudjolou Dogo, qui assurait l'intérim en tant que doyen d'âge.

Jusqu'à son élection, M. Barqué était le Grand Chancelier des Ordres Nationaux.

Il sera épaulé par un bureau de neuf membres, censé refléter les diverses composantes de la société togolaise. La nouvelle équipe comprend notamment trois vice-présidents, deux questeurs et trois secrétaires parlementaires.

La formation de ce bureau marque l'aboutissement du processus de mise en place du Sénat, institution prévue dans la réforme constitutionnelle adoptée en avril 2024 et promulguée le 06 mai 2024. Le texte constitutionnel, toujours contesté par



Barry Moussa Barqué

une frange de l'opposition et de la société civile, fait du Togo une République parlementaire.

Lors de cette session de droit, qui a permis l'élection du président du Sénat, les sénateurs ont également adopté le règlement intérieur de cette institution nais-

sante.

Après l'élection du bureau du sénat, les 61 sénateurs se réuniront ce jeudi 3 avril pour leur première session ordinaire, quelques jours après celle des députés de la première législature de la 5e République.

Si le Sénat est

appelé à jouer un rôle majeur dans le nouvel équilibre institutionnel du pays, des interrogations subsistent sur son degré d'indépendance vis-à-vis de l'Assemblée nationale, toute autant dominée par l'Union pour la République (UNIR), le parti au pouvoir.

La présidence de Barry Moussa Barqué, un fidèle des fidèles du régime togolais, sera scrutée de près par l'opposition, qui craint une institution plus symbolique qu'influente.

Waraa

PHARMACIES DE GARDE
Du 31 MARS 2025 au 07 AVRIL 2025

PHARMACIES CENTRE	91 03 83 83	ASSIVITO face WATT
PHARMACIES ST ANTOINE	96 80 10 07	1048 Avenue de la Libération
PHARMACIES SIERITA SANA	96 80 06 70	Rue avenue Doulessamé - Face Hôtel
PHARMACIES CRISTAL	97 07 12 32	Boulevard Houphouët-Boigny
PHARMACIES OCAMI	92 85 98 55	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIES BENVINUEL Kodjokopé	93 00 94 03	637 Av. Duisbur Face MIVIP
PHARMACIES HOPITAL	79 68 08 08	Face Hôpital CHU-Tikou
PHARMACIES ANITTE	70 25 65 57	72 Av. des Hydrocarbures SOTED
PHARMACIES ST KISTO	98 80 08 64	Bd de la Kara près du Bar TAMTAM
PHARMACIES RAOUHA	91 61 33 32	Située au 4495 Boulevard Zio
Hédranwoce, derrière TOGO 2000		
PHARMACIES N.D. DE LA TRINITE	98 46 50 88	Sise au 20 boulevard de la Paix à Super
Togo		
PHARMACIES FOREVER des Kondona, face Garage Central Administratif	91 02 29 17	01 BP 4884 Lomé 1-TOGO-52 Avenue
PHARMACIES SANITAIRES CNVA	70 01 03 03	Kégué, face maison Kader Coubadja &
Eglise catholique Ste Thérèse	70 54 29 07	100, bd du hato, hédranwoce, à côté de
PHARMACIES BIEN ETRE la station d'essence total	70 34 65 65	AGOE-Kélegougan, Voie de contournement, à 100m de la station
PHARMACIES KELECOUGAN ? 92 95 38 38		
PHARMACIES SEPPO	70 46 65 65	ADAKPAME grand contournement, rond
point Sawelto non loin de la station Somayaf		
PHARMACIES GRANDIOR	71 90 11 66	AhaGB - Kpota, Rue Carrefour Zombar,
Grand Contournement, Lomé		
PHARMACIES PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE KPOTA près du Marché Dzila
PHARMACIES ELI-BERACA	99 91 13 42	Route d'Addomé, Immeuble SIKOMC
face bureau de poste		
PHARMACIES LA REFERENCE	96 80 09 96	Route de Kpalimé Adidogomé Assiyéyé,
à côté du bar Madiba		
PHARMACIES BONITE	96 80 09 00	Route de SEGBE, Wanyomé-Adidogomé
en face de la station Sanol		
PHARMACIES AZUR	90 49 44 56	Apédoké-Gbomamé, rte d'Aligangomé,
Carrefour Ouhena, près de l'église Pentecôte		
PHARMACIES JAHNAP	96 80 09 29	A côté de l'EPF Gakli, Didjoké-Gakli,
immeuble Favo		
PHARMACIES CONFIANCE	70 15 78 46	Face GTA
PHARMACIES LUMIERE	70 43 15 49	AGBALEPEDOGAN - Lossossime près
du Rond-point de TOGO		
PHARMACIES GROUPE C	99 98 20 87	A balépédogan face Clinique la Victoire
non loin de l'EPF Groupe C		
PHARMACIES DES ORCHIDES	93 43 10 49	AGOE-TELESSOU LEO 2000
PHARMACIES SOLIDARITE	96 80 09 76	Limousine Prés de l'UTB Tosti BP: 8919
Lomé - TOGO		
PHARMACIES DE LA VICTOIRE	70 45 74 92	Avéjéji Wessomé, sur le Bd Faure
Gnessingbé (voies bouées Adidogomé - Car/Limousine), après les rails		
PHARMACIES ARC-EN-CIEL	70 42 90 00	Agôé-Télessou à 50m du Carrefour Mar-
PHARMACIES SHALOM	93 58 78 23	Agôé-Cacavéli, non loin de BKS, Sur Bd
Faure GNASSINGBE		
PHARMACIES APOU ANTOINE	70 41 36 12	Boulevard Lycée Agôé-Assiyéyé Face
TOTAL Minemadou II		
PHARMACIES AGOE-NYVE	22 25 83 38	A côté de l'Eglise Catholique d'Agôé-
Nyve		
PHARMACIES ZONGO	70 49 96 55	Togbléko carrefour Hermann entre
Orabank et la station Sanol Togbléko		
PHARMACIES TAKOE	91 55 18 04	Avent la station CAP ESSO de Zongo
côté opposé		
PHARMACIES ELEMWUSSI	92 34 08 80	Adétikopé, Médina, Nationale NO 1,
avant PIA (Plateforme Industrielle		
PHARMACIES DIVINA GRACIA	93 83 91 00	quartier Agôé-Fiovi Carrefour Befana-
Befana		
PHARMACIES ABRAHAM	22 50 10 00	AGOE-Loppé Kossigan
PHARMACIES LAMAIN DE DIEU	93 40 21 21	AGOE LEGASSIYE non loin de l'église des
Assemblée de Dieu (Temle Galilé)		
PHARMACIES ALTA	70 08 46 46	AGOE Anonku Route Mission Tové en
face du Centre Culturel Loyola		
PHARMACIES ZOSSIME	70 46 26 64	AGOE - Zossimé près du marché
PHARMACIES ST PHILIPPE	90 67 33 24	SANGLERA, Rue Lomé-Kpalimé près de
la Station-service GRAND		
PHARMACIES ELVA	92 16 32 32	SANGLERA Kikamé, Non loin du T-CIL
PHARMACIES GRATITUDE	92 18 94 85	Agôé Legbassito Zovadjin non loin du
carrefour Avinato		
PHARMACIES NOUVELLE TUPE	99 47 00 70	Rte de Mission - Tové, Près de la station
CAP Ag Léopold		
PHARMACIES BAGUIDA	70 42 47 77	Face CMS de Baguida
PHARMACIES LA FLAMME DAMOUR	70 45 70 14	Cl. Boboleko / Kpogan Non Loin du
cinéma Zogbérimou du Kpogan		
PHARMACIES SAINT-MARIE	92 85 97 94	DIAGBLE Non loin du marché d'Avéta
Ada Adoké-kopé		
PHARMACIES SAINT PRO	93 40 40 40	KLOBATEME, non loin du CMS
Klobatémé et près du complexe scolaire Le Bon Samaritain		

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr /

info@savoirnews.net

Première session ordinaire de l'année 2025 sous le signe de l'unité nationale

Dans un contexte marqué par de profondes mutations institutionnelles et une dynamique républicaine renouvelée, l'Assemblée nationale togolaise a solennellement ouvert, mardi passé la première session ordinaire de l'année, au siège de la Représentation nationale. Moment fort de la vie parlementaire de la Ve République, cette ouverture s'inscrit dans le strict respect des dispositions de l'article 12 de la Constitution du 6 mai 2024, qui consacre l'organisation et la régularité du temps parlementaire.

Présidée par Son Excellence Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée nationale, la cérémonie a réuni une assemblée de haut niveau, témoignant de l'importance de l'événement sur le plan national comme sous-régional. Ont honoré de leur présence Son Excellence Madame Hadja M é m o u n a t o u IBRAHIMA, Présidente du Parlement de la CEDEAO, et l'Honorable Bernard AHIAFOR, Premier Vice-président du Parlement du Ghana. Le doyen d'âge du Sénat, les présidents des institutions de la République, les membres du Gouvernement, les représentants du corps diplomatique accrédité au Togo ainsi que de nombreuses personnalités politiques, administratives, militaires, religieuses et traditionnelles ont également pris part à cette cérémonie d'une portée historique.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par les interventions de haut niveau de deux éminents représentants des parlements africains.

H a d j a M é m o u n a t o u IBRAHIMA, Présidente



du Parlement de la CEDEAO, a exprimé toute sa fierté de retrouver le Togo, terre de paix et de diplomatie parlementaire. Elle a salué les avancées institutionnelles opérées par le pays et a encouragé les parlementaires togolais à jouer pleinement leur rôle dans la consolidation du régime parlementaire : «Le Togo démontre encore une fois sa capacité à faire évoluer ses institutions dans le respect du dialogue, de la paix et de la souveraineté populaire. Ce modèle inspire au sein de notre espace communautaire et montre qu'une gouvernance concertée est possible et souhaitable.» La Présidente du Parlement communautaire a également rappelé l'importance de la c o o p é r a t i o n interparlementaire pour relever les défis sécuritaires, économiques et sociaux communs aux pays membres de la CEDEAO : « Nos parlements doivent travailler de concert, non seulement pour l'harmonisation législative, mais également pour contribuer efficacement à la prévention des conflits et à la promotion du développement durable.

Pour sa part, l'Honorable Bernard AHIAFOR, Premier Vice-président du Parlement du Ghana, a félicité le Togo pour son engagement constant en faveur de la démocratie et de la stabilité. Il a mis en avant la nécessité de renforcer les échanges

entre les Assemblées nationales du Ghana et du Togo : « Nos deux peuples partagent une histoire, une culture et une frontière. Mais au-delà de ces réalités géographiques, ils partagent aussi une ambition commune : celle de bâtir une Afrique forte, démocratique et prospère. Les parlements doivent être les fers de lance de cette ambition.» Il a également salué l'esprit d'ouverture et de transparence qui a caractérisé la transition vers la Ve République au Togo, et a exprimé la disponibilité du parlement ghanéen à intensifier les coopérations techniques et législatives bilatérales.

Dans son allocution inaugurale, le Président de l'Assemblée nationale a salué l'engagement des pouvoirs publics à « respecter rigoureusement les impératifs constitutionnels » et a souhaité que cette session soit « le reflet de notre engagement collectif et de notre dévouement à servir l'intérêt général ainsi qu'à honorer la grandeur de notre démocratie ».

Une avancée institutionnelle majeure : l'entrée en fonction du Sénat. «Le discours du Président de l'Assemblée nationale a mis en lumière le caractère historique de cette session, première du genre à se tenir dans un contexte bicaméral. En effet, le Togo franchit un tournant décisif avec l'entrée

en fonction effective du Sénat. Ce développement est « l'aboutissement d'un processus démocratique mûri et attentivement élaboré » et symbolise la volonté de « solidifier les fondations de la gouvernance nationale ».

La nouvelle architecture institutionnelle consacre la complémentarité entre les deux chambres, pour une législation approfondie et inclusive, garante d'une démocratie renforcée.

Le Président de l'Assemblée nationale a invité ses collègues députés à une mobilisation exemplaire pour les prochaines étapes constitutionnelles majeures : la désignation du Président du Conseil et l'élection du Président de la République par le Congrès. Ces événements seront, selon ses mots, « un moment clé dans la mutation de notre cadre institutionnel et social ». «Il a lancé un appel solennel à transcender les clivages : « Soyons à la hauteur des attentes de nos concitoyens, qui placent en nous leur espoir d'un avenir meilleur. Ensemble, transcendons nos différences et posons les jalons d'une nation forte, unie et résolument tournée vers l'avenir. »

Un agenda législatif ambitieux et tourné vers l'avenir. «Revenant sur les travaux parlementaires, le Président de l'institution parlementaire a salué le bilan de la session extraordinaire de mars 2025, ayant permis l'adoption de sept projets de loi sur huit. Il a ensuite esquisé les priorités de la session en cours, notamment : l'examen des lois organiques indispensables à la mise en œuvre du nouveau régime ; l'élection des membres des nouvelles institutions ; la poursuite de la dynamique de coopération parlementaire régionale et in-

ternationale.

Le Président a aussi évoqué les grandes rencontres interparlementaires à venir, au sein de l'APF, de l'UPA, de l'UPCI et de l'UIP, réaffirmant la volonté du Togo de rester un acteur engagé du dialogue parlementaire mondial. « Dans cet élan de coopération sincère, nous réaffirmerons à chacune de ces rencontres de haut niveau la volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République de renforcer les passerelles entre les assemblées, toujours au bénéfice de nos citoyens et de la pérennité de nos valeurs démocratiques.

A cet égard, je voudrais, avec cœur, rendre un hommage mérité à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, un leader hors-pair, qui voit tôt ce qui se révèle plus tard au commun, et ce pour une Afrique plus unie, plus paisible, plus prospère et plus stable ; toute notre admiration à Son Excellence Monsieur le Président de la République », a indiqué le Président de l'Assemblée nationale.

Un appel vibrant à l'unité et à l'engagement patriotique. «En clôture de son discours, Son Excellence Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé a appelé à la communion des cœurs et des esprits en ces temps charnières : « Le Togo a besoin de chacun de nous. Ensemble, dans un élan commun, nous avons le pouvoir et le devoir de relever les défis qui se présentent à nous, de transformer notre nation et de la faire respecter. » «L'hémicycle a longuement ovationné ces paroles, reflet d'une aspiration commune à l'unité, à la paix et à la prospérité partagée.

Servicecom An

Internet est entre tes mains !



Mifi Harvilon

~~39 900F~~

Ancien prix

29 900F

Nouveau prix

Bonus data

60GB*

**60Go valable 30 jours
sur le Kit Mifi*



yas.tg

